



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 15 du mois de juin à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la salle de Versailles (mesures COVID)

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 14 (2 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, LARCIER Stéphane, Stéphanie CISCARD, Isabelle VIRONDEAU, Nicolas TARDIF, Stéphane FARGE Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Emmanuelle DUPUY, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Isabelle SEGUY (pouvoir Ch. CARON) Dominique DEVILLERS (pouvoir Stéphanie CISCARD), Alexandre TRONCHE

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 11 juin 2022

DELIBERATION N° 2022.33 Création d'un emploi permanent au grade d'ASEM à temps non complet

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-6°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

La création à compter du 1^{er} septembre 2022 d'un emploi permanent **ASEM** dans le grade d'ASEM principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour un nombre d'heures hebdomadaires de **29 heures 12 minutes**.

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, compte tenu de la variation des effectifs scolaires conditionnant la création et la suppression de classes à l'école maternelle, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel (application de l'article L. 332-8-6° du code général de la fonction publique).

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier du diplôme CAP petite enfance.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 379 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christophe CARON



Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

